



Mairie de Saint Nazaire
VSN DGA Territoire Educatif et Créatif

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE SERVICES

Conception, réalisation et installation d'une œuvre d'Art au titre du 1% artistique pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental Musique et Danse de Saint-Nazaire.

Règlement d'appel public à candidatures (RAPC)

Consultation n°	202207251353
Date limite de remise des plis	12/12/2022 à 12 heures

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Mairie de Saint Nazaire

VSN DGA Territoire Educatif et Créatif

Représentant : Monsieur David Samzun Maire de Saint Nazaire

Adresse : Hôtel de Ville de Saint Nazaire

Place François Blancho

CS 40416

44606 SAINT NAZAIRE CEDEX

Site internet : <http://www.agglo-carene.fr/demarches-et-infos-pratiques/marches-publics-414.html>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Conception, réalisation et installation d'une œuvre d'Art au titre du 1% artistique pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental Musique et Danse de Saint-Nazaire.**

Le marché a pour objet la conception, la réalisation, l'acheminement et l'installation de l'œuvre dite 1% artistique conformément à l'article 2172-1 du CCP « Marché de décoration constructions publiques », et au décret n°2002-677 du 29 avril 2002 modifié, relatif à la décoration des constructions publiques dans le cadre de l'opération de réhabilitation du Conservatoire à Rayonnement Départemental et prévue par l'article L1616-1 du CGCT.

A Saint-Nazaire, les commandes de 1 %, artistique ont constitué un pan majeur de la politique culturelle municipale dans les années de la reconstruction, la ville ayant systématisé le recours à la commande artistique pour tous les établissements scolaires. En adéquation avec la démarche Art Public en cours de réactivation, la ville fait le choix de positionner les nouvelles commandes de 1% aux abords des bâtiments, permettant d'amplifier la présence artistique dans l'espace public.

Le conservatoire poursuit les missions suivantes :

- Missions de formation fondées sur un enseignement initial de la musique et de la danse.
- Missions d'éducation artistique et culturelle en collaboration avec l'Education Nationale.
- Missions de développement et d'accompagnement

L'œuvre devra s'implanter sur les espaces extérieurs publics du bâtiment. Le nouveau bâtiment permettra de réunir les enseignements de danse et de musique qui était jusqu'alors dispensés sur deux sites différents.

Dans le cadre de la démarche Art public, l'acheteur souhaite que la production artistique s'inscrive dans l'Espace Public. S'il est attendu que l'œuvre soit positionnée aux abords du CRD dans l'espace public, le site précis d'implantation est laissé libre au choix du candidat.

L'entrée dans le bâtiment se fera par un nouvel accès moins visible que le précédent. La proposition artistique pourra contribuer à rendre plus visible cette nouvelle entrée, les usagers ayant eu l'habitude pendant de nombreuses années d'utiliser l'autre accès.

L'œuvre peut aussi proposer un cheminement permettant de connecter l'ancien accès, qui est celui par lequel on arrive en bus de la nouvelle entrée.

Deux enjeux de la commande :

- Donner à percevoir la nature de l'établissement et l'enseignement modernisé
- Contribuer à marquer le nouvel accès et/ ou à guider vers la nouvelle entrée pour les usagers des pratiques amateurs.

Les modes d'expression sont laissés à l'appréciation de l'artiste.







L'intervention artistique peut employer tout médium des arts visuels, la proposition peut avoir un caractère utilitaire et s'élargir au design à condition que la proposition soit sous tendue par une véritable

démarche et un propos artistiques.

L'intervention devra prendre en compte le contexte historique, urbain, social, culturel et architectural. L'artiste devra par sa proposition, respecter les règles de conformité en vigueur en veillant à la réglementation accessibilité afin que l'œuvre ne puisse pas représenter un danger pour le public.

Code CPV	Libellé CPV
92311000-4	œuvres d'art

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Conception, réalisation et installation d'une œuvre d'Art au titre du 1% artistique pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental Musique et Danse de Saint-Nazaire.
 Acheteur	Mairie de Saint Nazaire
 Type de contrat	Marché ordinaire de services
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	Les abords du Conservatoire à Rayonnement Départemental
 Durée	12 Mois

■ Allotissement :










La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : Exécution des prestations techniquement plus difficile.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée restreinte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Déroulé de la procédure et planning indicatif :

	Publication de la consultation	octobre 2022
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	décembre 2022
	Sélection des candidats habilités à remettre une offre	janvier 2023
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	avril 2023
	Ouverture des plis	avril 2023
	Analyse des offres, négociation, audition, demandes de précisions éventuelles	juin 2023
	Classement des offres et attribution du contrat	juillet 2023
	Information des candidats non retenus	juin 2023
	Signature et notification du contrat	juillet 2023

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

Conformément au Code de la Commande Publique, les candidats qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnés par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur seront exclus de cette procédure.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres pour un même lot, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <http://www.agglo-carene.fr/demarches-et-infos-pratiques/marches-publics-414.html> Assistance tel : 08 92 14 00 04 ou par mail à l'adresse suivante : support-entreprises@aws-france.com

Les soumissionnaires devront s'authentifier sur le site et notamment indiquer 2 adresses courriels électroniques (une principale et une de secours) permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

ATTENTION : le compte fournisseur AWS utilisé pour le retrait et ou remise des plis devra comporter des données strictement identiques à celles renseignées dans l'acte d'engagement ainsi que dans toutes les pièces d'exécution du présent marché (notamment le n° de SIRET et l'adresse mail).

A cet effet, nous invitons les candidats disposant de plusieurs entités juridiques distinctes à créer autant de comptes qu'ils ont de SIRET distincts.

■ Dossier de consultation : documents mis à disposition pour candidater

Le dossier de candidature de l'acheteur contient les documents suivants :

- Le programme détaillé de la commande et ses annexes 1 à 5
- DC1 ou E-DUME ou équivalent - Lettre de candidature - Déclarations sur l'honneur
- DC2 ou E-DUME - ou équivalent - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat - Déclaration concernant les chiffres d'affaires réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- DC4 – Acte de sous-traitance (le cas échéant)
- Livre 1 "Politique générale dans le domaine de la gestion des données"
- Livre 2 « Obligations techniques générales aux systèmes d'information »
- Le présent RAPC

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard **6 jours calendaires** avant la date limite de remise des candidatures des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié. Toutes les modifications apportées à la consultation seront portées à la connaissance des candidats via la plateforme de dématérialisation des marchés publics par alerte aux adresses électroniques indiquées lors du retrait électronique du dossier de consultation.

La personne publique ne pourra être tenue responsable de la non consultation par le candidat de sa messagerie électronique.

■ **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Pour information, les candidats retenus à remettre une offre devront participer à la visite commune du site organisée par l'acheteur. Pour cette visite, les modalités de participation seront transmises aux candidats concernés.

■ **Audition :**

Les candidats sélectionnés seront convoqués à une ou plusieurs auditions, afin de présenter leurs propositions. Les dates, horaires, adresses et modalités seront précisés dans la convocation. Un procès-verbal sera établi à l'issue de l'audition.

■ **Indemnisation des candidats :**

Pour information, une indemnité de 1 800,00 euros TTC pourra être versée aux candidats retenus dont la proposition n'aura pas été retenue. Pour en bénéficier, la proposition du candidat doit avoir été jugée conforme aux exigences exprimées dans le dossier de consultation. L'acheteur pourra décider de supprimer ou de réduire le montant de cette indemnité en cas d'insuffisance manifeste de la proposition.

■ **Autres dispositions :**

Le nombre de candidats admis à remettre une offre est fixé à quatre (4) candidats maximum.

3. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

■ **Modalités de remise des candidatures :**

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil acheteur :

<http://www.agglo-carene.fr/demarches-et-infos-pratiques/marches-publics-414.html> Assistance tel : 08 92 14 00 04 ou par mail à l'adresse suivante : support-entreprises@aws-france.com

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Contact : Profil Acheteur de la CARENE

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Le candidat est invité à envoyer une copie de sauvegarde, sur un support physique numérique, ou sur papier. Celle-ci doit être placée dans un pli fermé comportant la mention lisible à l'extérieur :
"Copie de Sauvegarde : Conception, réalisation et installation d'une oeuvre d'Art au titre du 1% artistique pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental Musique et Danse de Saint-Nazaire."

- Les copies de sauvegarde devront être remises contre récépissé à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville - Accueil Général - Rez-de-chaussée - Place François Blancho - SAINT NAZAIRE

- ou, si elles sont envoyées par voie postale, devront l'être sous pli recommandé avec accusé de réception postal à l'adresse ci-dessous :

Hôtel de Ville - Service Courrier - Place François Blancho - CS40416 - 44606 Saint-Nazaire cedex

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission matérielle, doit faire parvenir cette copie **dans les délais impartis pour la remise des plis.**

Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans deux circonstances précises, à savoir :

- 1 - lorsqu'un programme malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur (virus) dans le pli dématérialisé, ou
- 2 - lorsque la candidature ou l'offre n'est pas parvenue au pouvoir adjudicateur dans les délais de dépôt des candidatures et des offres du fait d'une défaillance du dispositif électronique mis en place par le pouvoir adjudicateur. Les copies de sauvegarde que le pouvoir adjudicateur n'aura pas besoin d'ouvrir seront détruites.

■ **Contenu des plis :**

NOMMAGE des fichiers à produire (candidature et offre) à respecter impérativement :
 Les documents non-susmentionnés devront être nommés comme suit : « nom_fichier.extension » où :
 - « **nom_fichier** » correspond au libellé du document - exemple : DC1 – DC2 – AE...
 Les libellés ne devront contenir ni espace, ni accent, ni caractères spéciaux et seront les plus courts possibles.
 - « **.extension** » correspond au format utilisé – exemple : .pdf, .doc, etc....

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Chiffre d'affaires annuel général	Chiffre d'affaires annuel général (= indiquez le chiffre d'affaires annuel général sur les trois derniers exercices)
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
Création de l'opérateur économique	Création de l'opérateur économique (= si les informations concernant le chiffre d'affaires (général ou spécifique) ne sont pas disponibles pour toute la période requise, veuillez indiquer la date à laquelle l'opérateur économique a été créé ou a commencé ses activités)
DC1 ou E-DUME ou équivalent - Lettre de candidature - Déclarations sur l'honneur	Formulaire DC1 ou E-DUME - ou équivalent Formulaire DC1 ou E-DUME ou déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
DC2 ou E-DUME - ou équivalent - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat - Déclaration concernant les chiffres d'affaires réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles	DC2 ou E-DUME -ou équivalent - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat - Déclaration concernant les chiffres d'affaires réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
DC4	DC4 (le cas échéant)
Inscription sur un registre professionnel pertinent	Inscription sur un registre professionnel pertinent (ex : affiliation comme artiste auteur à la Maison des Artistes)
Pour les marchés de services : exécution des services du type spécifié	Pour les marchés de services : exécution des services du type spécifié (= description des principaux services exécutés au cours des trois dernières années) Références du candidat dans le domaine artistique retenu ou tout autre moyen permettant d'accréditer la capacité du candidat
Pour les marchés de services : nécessité de disposer du statut de membre d'une organisation spécifique	Pour les marchés de services : nécessité de disposer du statut d'artiste auteur
Titres d'études et professionnels	Titres d'études et professionnels

Document	Descriptif
Présentation de l'équipe et organisation	Présentation de l'équipe et organisation (CV et organigramme)
Autres justificatifs :	Autres justificatifs : - Dossier de présentation de l'artiste (ou du groupement d'artistes) de 4 pages maximum comprenant le ou les curriculums vitae ; Porte - folio en version pdf. - Lettre de motivation de 1 page A4 maximum répondant pour ce projet spécifique et précisant son engagement dans une démarche de création contemporaine en dialogue avec l'environnement et l'histoire locale

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, **à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.**

En outre, pour chaque sous-traitant présenté le candidat devra joindre :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Conformément aux dispositions du code de la Commande Publique, l'acheteur public peut demander aux candidats de compléter leur dossier de candidatures dans un délai de 5 jours ouvrés maximum s'il constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes.

4. JUGEMENTS DES CANDIDATURES

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Aptitude (20 %)	Aptitude - affiliation obligatoire de l'artiste à un registre professionnel spécifiant son activité artistique Lettre de motivation de l'artiste pour ce projet spécifique, précisant en quoi il s'engage dans une démarche de création contemporaine en dialogue avec l'environnement et l'histoire locale
2. Capacité économique et financière (20 %)	Capacité économique et financière- chiffre d'affaires
3. Références (60 %)	Références et caractères esthétiques et fonctionnels de l'univers artistique : Appréciation de l'univers artistique du candidat en adéquation avec les attentes de la commande, à l'appui d'un porte folio des œuvres déjà réalisées décrivant son univers artistique.

A titre informatif à ce stade de la procédure, les critères de jugement des offres seront les suivants :

Critère	Complément
1. Caractère esthétique et fonctionnel (60 %) Adéquation et singularité de la démarche artistique avec le programme proposé	Adéquation et singularité de la démarche artistique avec le programme proposé- Adéquation et singularité de la démarche artistique avec le programme proposé Une description de l'œuvre et de son intégration dans l'environnement sous forme de dessin, maquette, simulation numérique... L'artiste précise par tous moyens ses engagements en matière environnementale. Une note expliquant les intentions techniques spécifiques de l'artiste (moyens humains, matériels et matériaux dédiés) relatifs à la conception, à la fabrication et à l'installation. Une note budgétaire détaillée de la conception à l'installation de l'œuvre, y compris la rémunération de l'artiste, la répartition entre cotraitants le cas échéant, et de la cession des droits d'auteur.

Critère	Complément
	La proposition doit prendre en compte la force du projet architectural et la faisabilité technique dans le respect et la maîtrise du programme artistique, du calendrier de l'opération et du cadre budgétaire (en décomposant les montants alloués aux honoraires de l'artiste). La réponse apportée sur ladite faisabilité doit faire l'objet de l'avis d'un bureau d'études. Le candidat fournit un calendrier détaillée de la conception de l'œuvre à son installation
2. Garanties (40 %)	Garanties de l'œuvre : -Le candidat fournit une notice et un protocole de maintenance détaillant la nature et la fréquence des interventions nécessaires au bon fonctionnement et à sa bonne conservation préventive, dont la version définitive sera remise à la livraison. Le candidat est jugé au vu de la qualité de la réponse précitée en termes notamment de longévité, de sécurité, d'entretien et de maintenance de l'œuvre

5. SAUVEGARDE

L'acheteur public se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation en ne passant pas de marché avec quelque entreprise que ce soit pour des motifs d'intérêt général.

Cette disposition vaut quand bien même une entreprise aurait été avisée que son offre était retenue et même si la mise au point de cette offre a pu nécessiter pour l'entreprise des études complémentaires.

6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard **10 jours calendaires avant** la date limite de remise des offres, une demande **obligatoirement écrite sur le profil acheteur à l'adresse suivante** : <http://www.agglo-carene.fr/demarches-et-infos-pratiques/marches-publics-414.html>

■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Tribunal administratif de Nantes, situé 6 Allée de l'île Gloriette - B.P 24111 - 44000 Nantes

Téléphone : 02-40-99-46-00 - Fax : 02-40-99-46-58

Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr

URL : <http://nantes.tribunal-administratif.fr>

■ Organisme chargé des procédures de recours et auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Nantes, situé 6 Allée de l'île Gloriette - B.P 24111 - 44000 Nantes

Téléphone : 02-40-99-46-00 - Fax : 02-40-99-46-58

Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr

URL : <http://nantes.tribunal-administratif.fr>

☰ Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

